

COMMUNIQUÉ

ASSURANCE

TARIFICATION

Actif
Retraité

Régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec

Volume 30, Numéro 4 (Éd., F.P., S.S.S.)

Décembre 2006

Le coût du régime de rentes de survivants

DESTINATAIRES : DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES

Le coût du régime de rentes de survivants demeure à 1,04 % du salaire assurable pour l'année 2007.

Lorsque le cadre reçoit son plein salaire, le coût de ce régime autoassuré est entièrement aux frais du gouvernement, sauf dans le cas de certains employeurs et organismes autonomes qui sont facturés; ainsi, de façon générale, ni le cadre ni l'employeur n'ont de prime à verser.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE COMMUNIQUÉ ANNULE ET REMPLACE LE COMMUNIQUÉ ASSURANCE (VOLUME 29, NUMÉRO 4) DE DÉCEMBRE 2005

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec M^{me} Diane Perrier de la Direction générale des régimes collectifs et de l'actuariat, soit par téléphone au (418) 528-6795, par télécopieur au (418) 644-9274 ou par courriel à l'adresse suivante : diane.perrier@sct.gouv.qc.ca.

Nous vous saurions gré de faire part, le plus rapidement possible, du contenu du présent communiqué à tous les responsables de la gestion des avantages sociaux et des services financiers.

Le directeur général des régimes collectifs et de l'actuariat,



JEAN-MARC TARDIF